

# Les activités de l'USAL

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **38 (1966)**

Heft 6

PDF erstellt am: **06.08.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Les activités de l'USAL

25

Le 23 avril dernier, la Section romande de l'Union suisse pour l'amélioration du logement a organisé un cours de perfectionnement et d'orientation destiné tout spécialement aux directeurs et responsables de Sociétés coopératives d'habitation, de Sociétés immobilières et d'autres groupements de formation plus récente.

La séance était présidée par M. Arthur Maret, ancien conseiller d'Etat et président de la Section romande de l'USAL. Le cours faisait suite à ceux qui se sont déroulés précédemment à Muttenz et à Zurich.

Il y avait une bonne trentaine de participants et M. Maret a salué la présence de M. Zurcher, secrétaire du Comité central à Zurich.

M. R. Panchaud, directeur de la Société coopérative d'habitation de Lausanne, a fait un exposé circonstancié sur toute une série de problèmes délicats à résoudre dans l'administration des coopératives d'habitation: réserve de propriété, garantie, résiliation de bail et poursuites; il a ensuite répondu aux nombreuses questions qui lui ont été posées.

M. R. Gay, directeur de la Société coopérative d'habitation de Genève, a développé le thème de la rationalisation des travaux administratifs dans les coopératives d'habitation. Il a pris un exemple pratique, celui de l'encaissement des loyers et des acomptes de chauffage.

La Coopérative de Genève se compose de 1000 locataires. Elle est donc assez importante pour qu'une rationalisation de la comptabilité soit rentable par le système des cartes perforées. M. Gay a exposé les difficultés à faire exécuter, selon un programme préétabli, toutes les opérations comptables. L'automation en est encore à ses débuts et il s'agit d'être très prudent dans son application. Chaque cas exige une solution particulière. M. Gay insiste surtout sur le principe que le passage de la comptabilité traditionnelle à l'automation se fasse par étapes successives. Le service des comptes de chèques des PTT n'a pas accepté d'incorporer à son système les cartes perforées des Coopératives d'habitation genevoises sous prétexte qu'elles n'étaient pas assez nombreuses. L'harmonisation de la comptabilité d'autres coopératives à celle de Genève, en augmentant d'une façon sensible le nombre des cartes perforées, permettrait de trouver une solution au problème des PTT. M. Panchaud acquiesce tout en relevant qu'une étroite collaboration existe déjà

entre les dirigeants de Lausanne et de Genève, qui sont en contact permanent. Cette entente leur permet de bénéficier des expériences faites de part et d'autre.

La seconde partie du cours a été introduite par M. Charles Richard, chef de l'Office cantonal vaudois du logement, qui a commenté les principaux points de la loi fédérale relative à l'encouragement à la construction de logements, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mars 1966. Malgré ses lacunes et ses difficultés d'application, elle constitue un important progrès par rapport à la législation précédente. M. Maret estime, lui aussi, qu'on peut attendre un travail positif de la part du délégué du Conseil fédéral.

Une discussion nourrie, souvent passionnée, a suivi l'exposé de M. Richard.

Deux invités à cette journée se sont également exprimés: M. Roland Moreillon, expert de la FOM Hab., estime que les coopératives d'habitation représentent un potentiel appréciable dans le domaine de la construction. Elles devraient donc s'intéresser activement au système de préfabrication et se concerter pour unir leurs efforts vers la rationalisation et la standardisation de la construction. De son côté, M. Ferdinand Hauser, spécialiste de la construction industrielle du bâtiment, a mis l'accent sur une extension de l'activité de l'USAL, qui a le devoir de chercher la collaboration de tous les partenaires décidés à améliorer les structures de l'économie du bâtiment et celle du marché suisse du logement.

Is. D.